

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PURE SOLUTION

## Article 1 - Objet

Les présentes CGV régissent l'ensemble des prestations de nettoyage, désinfection, dératissage, désinsectisation, débarras, remise en état, nettoyage de vitrerie, nettoyage industriel, collecte de déchets non dangereux et prestations associées réalisées par PURE SOLUTION sur l'ensemble du territoire français.

## Article 2 - Acceptation

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

## Article 3 - Devis et commande

Les devis sont valables 30 jours. La commande devient ferme à réception du devis signé ou de tout accord écrit du client.

## Article 4 - Exécution des prestations

PURE SOLUTION s'engage à exécuter les prestations avec diligence et conformément aux règles de l'art.

## Article 5 - Obligations du client

Le client garantit l'accès aux locaux, la sécurité des lieux et la disponibilité des équipements nécessaires.

## Article 6 - Prix

Les prix sont exprimés en euros. Les prestations supplémentaires feront l'objet d'une facturation complémentaire.

## Article 7 - Facturation et paiement

Les factures sont payables sous 7 jours à compter de leur réception.

## Article 8 - Retards de paiement

Tout retard entraîne une pénalité contractuelle de 100 € HT par jour de retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, sans préjudice de dommages-intérêts complémentaires.

## Article 9 - Réserve de propriété

Les biens, produits, matériels ou consommables éventuellement fournis demeurent la propriété de PURE SOLUTION jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

## **Article 10 - Suspension**

PURE SOLUTION pourra suspendre toute prestation en cas d'impayé.

## **Article 11 - Résiliation**

En cas de manquement contractuel, PURE SOLUTION pourra résilier de plein droit le contrat après mise en demeure restée sans effet.

## **Article 12 - Assurance**

PURE SOLUTION déclare être couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'ALLIANZ.

## **Article 13 - Responsabilité**

La responsabilité de PURE SOLUTION est limitée aux dommages directs prouvés résultant d'une faute démontrée.

## **Article 14 - Force majeure**

Les parties ne pourront être tenues responsables en cas de force majeure.

## **Article 15 - Confidentialité**

Les informations échangées demeurent confidentielles.

## **Article 16 - Données personnelles**

Les données sont traitées conformément au RGPD.

## **Article 17 - Réclamations**

Toute réclamation devra être formulée par écrit dans les 7 jours suivant la prestation.

## **Article 18 - Droit applicable et juridiction**

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les tribunaux compétents du ressort du siège social seront compétents.